

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Lançon-Provence - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2021 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2019/2021 envisagé par la commune de Lançon-Provence, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2019

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE NORD POUR L'ACCES AU COLLEGE

L'entrée de ville nord, où sera construit le collège, est un secteur prioritaire du développement de la commune. Il convient de créer un lien urbain permettant d'avoir un quartier cohérent et fonctionnel où les divers projets s'imbriqueront parfaitement et composeront l'entrée de territoire. Ce projet permettra l'interconnexion entre le collège, le pôle sportif et la zone résidentielle des Reissous. Les travaux concerneront l'aménagement de la voirie et l'installation des différents réseaux (gaz, électricité, téléphonie et éclairage).

Le montant global de cette opération, prévue de 2019 à 2021, s'élève à 1 474 077 € HT dont 94 184 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 884 446 € dont 56 510 € pour la tranche 2019.

EXTENSION DU CHEMIN DES PINEDES

Le chemin des pinèdes est une voie autour de laquelle une grande partie de l'urbanisation de la commune s'est développée et dessert une école, la gendarmerie nationale et des logements existants ou en construction. Cette voie nécessite une extension de 150 mètres.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019 s'élève à 244 779 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 85 673 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 85 673 €

## REHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT JULIETTE – PHASE 2

L'église Sainte Julitte présente des désordres qui affectent la structure même de l'édifice. La décision de sa fermeture avait été prise en 2015 pour des raisons de sécurité.

Il s'agit de traces d'infiltration en plusieurs endroits du soubassement, de fissures sur certains murs, d'un risque de désordre des murs extérieurs du chœur lié à l'instabilité de la voûte en cul-de-four, d'appareillages de pierres très hétérogènes, d'arcs-boutants présentant des risques d'instabilité, d'une fissure importante en sous-face de la voûte de l'aile nord et de l'affaissement de la charpente. Les parois intérieures et les décors connaissent un état de vétusté avancé.

La commune a engagé une première tranche de travaux destinés à assurer la pérennité de l'édifice et la sécurité des pratiquants. Les travaux de sauvegarde et de remise en état se poursuivent.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 1 242 367 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 745 420 €

### Projets prévus à partir de 2020

#### CONSTRUCTION D'UN GYMNASIUM ET AMÉNAGEMENT D'UNE PLAINE SPORTIVE

Ce projet s'inscrit dans le programme d'aménagement de l'entrée de ville nord en relation avec le futur collège. Ces équipements sportifs répondront aux besoins exprimés par les collégiens et les associations sportives. Ce pôle sportif comprendra une grande salle omnisports, une zone de gradins de 250 places, une salle polyvalente avec un cloisonnement amovible, un dojo, un mur d'escalade extérieur, des vestiaires, un plateau sportif extérieur constitué d'une plateforme enherbée pour l'entraînement des sports collectifs et un parking de 50 places. La surface totale développée sera de 2 659 m<sup>2</sup>.

Le montant global de cette opération s'élève à 4 621 126 € HT.

#### AMÉNAGEMENT DU THEATRE DE PLEIN AIR DES ROQUILLES

La commune souhaite aménager ce site afin de permettre une utilisation polyvalente et un partage des installations aussi bien en période estivale que tout au long de l'année. La vocation d'espace naturel du site sera maintenue tout en assurant la sécurisation des abords et du front de taille pour le public. Les différentes installations et les accès au site seront mis aux normes. Il est prévu d'installer des tribunes provisoires avec une jauge de 350 à 400 places assises pour assister aux événements dans de bonnes conditions visuelles et acoustiques.

Le montant global de cette opération s'élève à 469 742 € HT.

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : REHABILITATION DE L'ÉCOLE MARIE MAURON

La commune a pour objectif d'atteindre un effectif de 300 élèves contre 230 aujourd'hui. Le projet consistera à démolir un préfabriqué de 1963 qui comprend de l'amiante et à construire un nouveau bâtiment. Le réfectoire sera agrandi. Le bloc sanitaire sera mis aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant global de cette opération s'élève à 570 944 € HT.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2019/2021 s'élève à 8 623 035 €HT.

L'échéancier est le suivant :

- 2019 :	1 581 330 €HT
- 2020 :	2 914 088 €HT
- 2021 :	<u>4 127 617 €HT</u>
Total	8 623 035 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5 112 626 € pour ce programme 2019/2021, dont 887 603 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL